

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 1^{er} octobre 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 24 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 h 30 et il est procédé à l'appel des présents.

**Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS,
Dominique FOURNEAUX, Marie-France KULEZYNSKI, Philippe SEMENT, Michel LEVALLOIS,
Anne-Sophie MILARD, Anne DUVAL, Cécile KOBIELA
Absents excusés : Leslie CLERET, Sébastien BROSSARD, Françoise VASSEUR
Absents : Franck GALLAY**

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2019.

2019 - 30 Rapport de la Commission Locale de Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rapporte que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'Agglomération Seine-Eure s'est réunie le 5 juillet 2019 pour se prononcer sur :

- Le transfert de charges relatif à la compétence petite enfance pour la commune de Pont de l'Arche,
- Le transfert de charges relatif à la compétence patinoire pour la commune de Louviers,
- Le transfert de charges des ex-communes de la communauté de communes Roumois-Seine.

Le rapport de cette commission doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'agglomération Seine-Eure à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois à compter de sa transmission. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

Vu le rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré approuve à l'unanimité son contenu et les montants des attributions de compensation qui en résultent pour les communes concernées.

2019 - 31 Convention de partenariat avec le relais d'assistantes maternelles de Louviers (RAM)

Dans le cadre de la convention de partenariat, le Relais des Assistantes Maternelles de Louviers (RAM) propose d'étendre ses services aux communes du territoire en permettant l'intervention d'une animatrice pour des ateliers d'éveil itinérant.

Au cours de l'année 2018-2019, des ateliers « test » ont été organisés avec les assistantes maternelles d'Incarville. Pour cette nouvelle année, des séances sont planifiées à la grange et il est donc nécessaire de signer la convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le RAM de Louviers.

2019 - 32 Tarifs des concessions de cimetière

Les tarifs des concessions de cimetière datent de 2014. Monsieur le Maire souhaite une réévaluation et propose les modifications suivantes :

	Tarif actuel	Tarif proposé
Concession trentenaire	102	115
Concession cinquantenaire	162	180
Case du columbarium (30 ans)	327	327
Case du columbarium (50 ans)	387	387
Cavurne (30 ans)	612	612
Cavurne (50 ans)	672	672

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des tarifs des concessions de cimetière conformément à la proposition de Monsieur le Maire.

2019 - 33 Tableau des effectifs de la commune

Le tableau des effectifs de la commune permet une identification des postes existants dans la collectivité et doit être mis à jour en fonction des créations ou des suppressions de poste réalisées.

Compte tenu des différentes modifications des services, Monsieur le Maire demande une validation du tableau mis à jour qui servira de base pour les évolutions futures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le tableau des effectifs de la commune présenté par Monsieur le Maire.

2019 - 34 Heures supplémentaires et heures complémentaires

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale dont les corps de référence sont ceux de la fonction publique hospitalière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Les agents titulaires et non titulaires à temps complet, de catégorie C et de catégorie B, relevant des filières administratives et techniques et concernant tous les cadres d'emplois de la

collectivité, peuvent être amenés à effectuer des **heures supplémentaires**, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou de la secrétaire générale.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- Les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, de catégorie C et de catégorie B, relevant des filières administratives et techniques et concernant tous les cadres d'emplois de la collectivité, peuvent également être amenés à effectuer des heures, dites **heures complémentaires**, en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou de la secrétaire générale.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine. Les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèvent du régime des heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, calculées en fonction de l'indice détenu par l'agent dans les conditions suivantes :

- **Taux applicable pour les 14 premières heures supplémentaires effectuées dans le mois :
Montant annuel du traitement brut et de l'indemnité de résidence divisé par 1820, puis multiplié par 1,25.**
- **Taux applicable pour les heures supplémentaires au-delà de 14 effectuées dans le mois :
Montant annuel du traitement brut et de l'indemnité de résidence divisé par 1820, puis multiplié par 1,27.**

Les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

2019 - 35 Vente des parcelles « des jardins communaux »

Les parcelles situées impasse des écoliers, anciennement « jardins communaux », ont été vendues en 2012 à l'exception de l'une d'entre elles.

Une étude a été demandée aux domaines afin de connaître le prix minimum pouvant être proposé aux riverains afin de céder cette parcelle n'ayant aucune utilité pour la commune.

Les domaines ont validé la possibilité d'une vente au prix de 5.000 euros. Aussi, nous avons proposé à la riveraine la plus proche d'acquérir cette parcelle au prix de 6.000 euros ce qu'elle a accepté.

Aussi, afin d'engager la procédure notariale, Monsieur le Maire souhaite l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente de la parcelle au prix de 6.000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés nécessaires.

2019 - 36 Projet d'implantation d'une station hydrogène

La municipalité a reçu une demande de travaux de la part du SIEGE relative à l'implantation d'une station hydrogène rue de la Fringale. L'agglomération est partie prenante de ce projet.

Monsieur le Maire a émis un avis défavorable afin d'avoir le temps d'étudier le projet, d'échanger avec les différents partenaires et de solliciter l'avis du Conseil Municipal pour connaître la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité l'implantation d'une station hydrogène, rue de la Fringale comme demandé pour les motifs suivants :

- L'endroit choisi n'est pas opportun compte tenu de la proximité des habitations,
- L'installation d'un mur imposant côté route n'est pas esthétique,
- L'existence de nuisances sonores.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette nouvelle technologie et à l'implantation d'une station sur son territoire et souhaite que sa localisation soit réétudiée.

Questions diverses

1°) Les travaux de la salle polyvalente ont pris un peu de retard. Néanmoins, ceux-ci devraient être terminés pour la fin du mois d'octobre.

2°) Les services techniques procèdent actuellement à la mise en place de la signalétique prévue dans le cadre du programme d'accessibilité des bâtiments communaux.

3°) La nièce du pilote Thomas P. SMITH est venue en visite à Incarville, l'occasion de rendre un hommage au pilote dont le bombardier a été abattu et s'est crashé sur notre commune. Une exposition de photos et articles a été réalisée à La Grange et des gerbes de fleurs ont été déposées devant la stèle édiflée en mémoire de ce pilote mort au combat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30